



# Compte-rendu de la CAP nationale Dessinateurs & Dessinatrices

26 octobre 2012

La CAP est présidée par Richard Nigon, chef du bureau MGS2 au SG/DRH. FO est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Les représentants du personnel indiquent à l'administration que la déclaration intersyndicale du 4 octobre dernier reste d'actualité.

## Intervention du président de la CAP

Il y a un engagement de la ministre et de son cabinet ; un rapport sera demandé au CGEDD. Lors de la table ronde on vous a annoncé que la catégorie C faisait partie des 4 chantiers prioritaires du ministère, ainsi qu'à la fonction publique, qui établit les grilles. Faisons en sorte que les agents puissent partir en retraite avec l'échelon spécial, dans l'attente d'une évolution vers le décontingement du 8<sup>e</sup> échelon. On a fait l'exercice à blanc : ça passe, et il y aura même un peu de marge.

Bientôt vont s'ouvrir les discussions sur l'enveloppe catégorielle ; il y a aujourd'hui un différentiel entre le corps des adjoints administratifs et celui des dessinateurs, le premier étant aligné sur celui du MAAP. Le support indemnitaire des dessinateurs n'est pas le même, il y a peut-être quelque chose à faire, car il y a environ 600 € annuels, ce qui fait à peu près 2 points d'ISS. Vous êtes à 8, et le premier niveau du NES est à 10 points.

Le cabinet vous a entendus sur l'augmentation des taux pro/pro, qui ne concernent pas cette CAP.

Pour aujourd'hui, les taux que nous avons obtenus sont de 50% pour 2012, 40% pour 2013 et 30% pour 2014, supérieurs aux AA (40, 35 et 30) et plus élevés qu'ailleurs.

## Point sur les bonifications 2011

### Textes de référence

Décret n°2007-1365 du 17 septembre 2007 portant application de l'article 55 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Arrêté du 24 février 2012 fixant les conditions générales relatives à l'entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle des personnels du MEDDTL.

### 1 - Principes

Les agents dont la valeur professionnelle a donné satisfaction peuvent bénéficier d'une réduction d'ancienneté d'un mois dans la limite de l'enveloppe disponible.

Sont exclus de ce dispositif d'attribution de bonification les agents au dernier échelon, soit le 11<sup>e</sup> échelon pour les dessinateurs et les dessinateurs chefs de groupe de 2<sup>e</sup> classe, et le 7<sup>e</sup> échelon pour les dessinateurs chefs de groupe de 1<sup>ère</sup> classe.

### 2 - Calcul de l'enveloppe

Conformément au décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007, l'enveloppe de mois à distribuer est calculée sur 90 % de l'effectif à prendre en considération (EPC) qui englobe tous les agents évalués d'un même corps, à l'exclusion de ceux ayant atteint l'échelon sommital de leur grade.

	dess.	DCG 2	DCG 1	Total
EPC - Effectif à prendre en considération	29	44	33	106
Reliquat 2010				20,4
Enveloppe 2011 = 90% de l'EPC + reliquats 2010				115,8

### 3 - Résultats de l'exercice

	dess.	DCG 2	DCG 1	Total
Agents éligibles	29	44	33	106
Nombre d'agents n'ayant pas donné satisfaction	0	0	0	0
Nombre d'agents bénéficiant d'un mois de réduction	29	44	33	106
Reliquat				9,8

Le nombre de mois disponibles est suffisant pour attribuer 1 mois à tous les agents susceptibles de bénéficier d'un mois de réduction d'ancienneté.

### 4 - Critère supplémentaire de non attribution

	dess.	DCG 2	DCG 1	Total
Agents éligibles radiés	4	5	3	12

#### Scénario proposé aux membres de la CAP :

Non attribution de réduction d'ancienneté aux **12** agents radiés et report du reliquat de **21,8 mois** (12 + 9,8) sur l'enveloppe de 2012.

Selon les explications des personnels de SG/DRH/CE/CE2, les 12 agents éligibles radiés sont tous des agents ayant quitté d'une manière ou d'une autre notre ministère : par exemple, intégrés dans la Fonction publique territoriale. De ce fait, tous les autres agents bénéficient d'un mois de bonification. Le reliquat de 21,8 mois est reporté sur l'enveloppe de 2012. Il est rappelé par l'administration que le retour de notification est obligatoire.

Les représentants du personnel indiquent que dans certaines régions, les agents promus DCG1 ne bénéficient pas de la bonification ; le président répond que cela est dû à la pyramide des âges.

Les représentants du personnel signalent des retards importants, dans certaines DREAL, sur l'établissement des arrêtés de bonifications ; le président répond que la campagne nationale est lancée en administration centrale, mais qu'ensuite c'est aux DREAL de prendre les arrêtés, puis de les transmettre aux chefs de service locaux. Le bureau CE2 précise que le transfert dans REHUCIT est déjà fait depuis un moment pour les bonifications 2010, et que ce sera fait en décembre pour 2011. La campagne 2012 sera lancée début 2013, pour se dérouler en même temps que l'entretien professionnel. Cette année on a traité 2 ans de retard, et ce devrait être la dernière année de décalage. Le président demande que les dossiers qui ont beaucoup de retard lui soient remontés, pour une intervention auprès des PSI.

Vote POUR à l'unanimité de la CAP : représentants du personnel et de l'administration.

### Promotions à l'échelon spécial du grade de DCG 1 (8<sup>e</sup> échelon)

#### Texte de référence

Décret n°2011-1445 du 3 novembre 2011 modifiant le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005

#### Critères statutaires, qui s'apprécient au 31 décembre 2012

Être dessinateur chef de groupe de 1<sup>ère</sup> classe

Justifier d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon

#### Les règles de gestion

Gestion de fin de carrière ; ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon.

#### Nombre d'agents promouvables : 150 ; nombre de proposés : 116 ; nombre de postes : 50

L'administration a préparé une répartition au poids des services ; mais, comme convenu en préambule, la CAP s'attachera à promouvoir tous les retraitables. L'arrêté est signé depuis le 24 septembre, mais pas encore publié.

Pour les agents déjà partis en retraite, au nombre de 4, on ne peut pas revenir sur le calcul de leur pension ; l'administration propose qu'ils bénéficient d'un rappel de paie correspondant à la période d'activité en 2012. Les représentants du personnel demandent à l'unanimité que ces 4 postes de promotion soient conservés pour des agents qui ne sont pas encore partis, ce qui leur permettra d'en bénéficier dans le calcul de leur future pension. Ils rappellent que la CAP des adjoints administratifs a procédé de la même façon. L'administration garantit que la signature de l'arrêté suffit, sans attendre sa publication.

Un agent prend sa retraite le 1<sup>er</sup> novembre 2012. On a déjà fait l'exercice pour les adjoints administratifs, en prenant l'attache du bureau des pensions, pour que l'agent puisse bénéficier de sa retraite avec le 8<sup>e</sup> échelon.

Une fois traités les agents qui doivent partir en retraite d'ici le 30 juin 2013, soit 24 noms, l'administration propose de promouvoir ensuite ceux qui ont le plus d'ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon, et qui auraient accédé au 8<sup>e</sup> de façon linéaire s'il n'y avait pas de contingentement.

**Tableau d'avancement à l'échelon spécial de DCG1 pour 2012** (date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012)**DREAL ALSACE**

Pas de promotion

**DREAL AQUITAINE**

AINCIBURU Pierre .....DDTM 64

**DREAL AUVERGNE**

VACHER Bernard .....DDT 63

MIECAZE Yves .....DDT 15

**DREAL CENTRE**

THIVOLLARD Jean-Marie.....DDT 41

**DREAL CHAMPAGNE ARDENNES**

LEFORT Claudine.....DDT 51

**DREAL CORSE**

LEBRETON Laurent.....Département 2A

ROBERT Georges.....DDTM 2A

**DREAL FRANCHE-COMTÉ**

FRANCOIS Patrice.....DDT 25

**DREAL HAUTE NORMANDIE**

LEROY Marie-Thérèse .....DIR Nord Ouest

PETIT Francis.....DDTM 76

**DREAL LANGUEDOC ROUSSILLON**

SANCHEZ Joël .....DDTM 11

**DREAL LIMOUSIN**

Aucun agent promouvable

**DREAL LORRAINE**

ROY Jean-Paul.....DIR Est

**DREAL MIDI-PYRÉNÉES**

BOSCUS André .....DDT 12

LACASIA Serge .....DDT 32

BARES Dominique.....DDT 65

**DREAL NORD PAS-DE-CALAIS**

HUSSON Marie-Joseph .....DDTM 59

SKRZYPEK Marian .....SN NPDC

LOURME Daniel .....DDTM 62

VICHERY José .....DDTM 62

FULLOY Philippe .....DDTM 62

WACHE Jean-Michel.....DDTM 62

COLART Gilbert .....SN NPDC

**DREAL PACA**

ROBINET Henry.....DDTM 83

HIRN Daniel .....DDTM 83

DANIEL Alain.....DDTM 06

**DREAL PAYS DE LOIRE**

TERRIER Annick .....DDT 49

NOBIRON-CHEVRIER André-Jacques..DDTM 85

ESNAULT Didier.....DDT 72

**DREAL BASSE NORMANDIE**

PAING Madeleine ..... DDTM 50

GOSELIN Patrick ..... DDT 61

**DREAL BOURGOGNE**

RIGAUT Gérard ..... DDT 89

CHARLIN Bernard ..... DDT 21

NODON Gilbert ..... DDT 89

**DREAL BRETAGNE**

GUILLET Françoise..... DIR Ouest

LE GARREC Marie José ..... DDTM 29

GUILLARD Jean-Claude ..... DDTM 35

GIQUELLO Jean-Paul..... DDTM 56

**DREAL PICARDIE**

Pas de promotion

**DREAL POITOU CHARENTES**

Pas de promotion

**DREAL RHÔNE-ALPES**

BRENIER Jean-Lucien..... DDT 69

PIPART Christine..... DDT 69

GUENOT Marc..... DIR Centre-Est

DECALUWE Monique ..... DIR Centre-Est

CHABERTY Guy..... DDT 73

**DRIEA ÎLE-DE-FRANCE**

GICQUEL Jocelyne ..... DDT 77

LANAUD Dominique ..... DDT 77

PREVERT Daniel..... DDT 91

CLAVELOU Didier ..... DRIEA

LEVIEL Patrick ..... SN Seine

**GUADELOUPE**

Pas de promotion

**GUYANE**

FAUST Christian ..... DEAL

**MARTINIQUE**

GERME Marcel ..... DEAL

**REUNION**

pas de promotion

**SAINT PIERRE ET MIQUELON**

pas de promotion

**Administration centrale**

CARTHEILLIER Patrick..... CVRH de Mâcon

**AVIATION CIVILE**

pas de promotion

**Mobilité**Prise de poste au 1<sup>er</sup> janvier 2013, sauf indication contraire.**Nom .....service d'origine .....service d'accueil**

AYENA Jean-Christian ..... DIRIF ..... DGAC/SNIA

BOINA Amir ..... DGAC/SNIA..... DEAL Mayotte

BOURENS Serge ..... EPAURIF..... DGAC/SNIA

**Pour tout renseignement complémentaire,  
contactez les élus CFDT à la CAP locale de votre service ou de votre région  
ou les élus à la CAP nationale**

**Jean-Luc CAMÉ..... DDT 54 ..... 03.83.91.40.15**

**Pascal PAQUELIN ..... DREAL Bourgogne ..... 03.45.83.21.14**